

Contruction/habilitation au fond du jardin

Par dany77, le 18/02/2011 à 16:18

Bonjour, nous sommes en pavillon en zone UA à villeparisis (77). Nous voudrions faire rendre habitable un vieux batiment situé au fond du jardin (39 m²). Est ce possible ? Ya-t-il des lois qui s'y opposent ? Merci.

Par mimi493, le 18/02/2011 à 18:25

Vous devez surement devoir faire des travaux. Est-ce qu'ils sont de nature à devoir avoir un permis de construire ou une autorisation de travaux ?

Par dany77, le 18/02/2011 à 19:32

il semblerait que ce soit un permis de construire.